

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mme Anne JAGGI - M. Gérard FONTAINE, adjoints
Mmes Magali BARTHASSAT – Marie-Agnès DOUGOUD - Céline FONTAINE
Joséphine RODRIGUEZ
MM. Alexandre DUNAND - Jordane FONTAINE - Lory GENOUD – René GREPT -
Nicolas HAFNER - Didier JACCARD

Excusé : M. Martin STAUB

Secrétaire : M. Philippe REVILLET

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18 h. 30 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 du Conseil municipal.**
2. **Décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des Communes Genevoises) relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC).**
3. **Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.**
4. **Présentation du compte de fonctionnement, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015. (Les documents seront remis lors de la commission des finances).**
5. **Décision relative aux différentes variantes du projet des anciens locaux de la poste et de la voirie.**
6. **Approbation du règlement du Conseil municipal.**
7. **Approbation relatif à l'émolument administratif dû pour une autorisation du domaine public communal.**
8. **Communications de l'exécutif.**

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016 du Conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 n'a pas été accepté. Après discussion nourrie, le procès-verbal a été modifié à la demande de plusieurs conseillers et sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

2.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des Communes Genevoises) relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC).

M. le président informe les membres du Conseil municipal de la décision de l'ACG.

Conformément à l'article 79 de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

La décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) a été prise le 28 octobre 2015. Le délai d'opposition a été fixé le 6 mai 2016.

3.- Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.

Vu les articles 30, al. 1, lettre d, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 9 voix et une abstention

DECIDE

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 suivants pour un montant total de CHF 121'894,70

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016

FONCTION	NATURE	DESIGNATION DU COMPTE	ECART EN CHF
1	303	ASSURANCES SOCIALES	593.60
2	303	ASSURANCES SOCIALES EXECUTIF	1616.10
5	301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	42988.15
5	303	ASSURANCES SOCIALES PERSONNEL	7084.70
5	305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	7066.60
5	318	HONORAIRES FIDUCIAIRE	3760.80
5	318.2	ASSUR. GENERALE RC, PROT. JURIDIQUE	1675.45
5	319	FRAIS DIVERS	370.55
5	352	COTISATION SIACG	16.25
8	311	EAU, ENERGIE MAIRIE + SALLE COMMUNALE	699.30
10	318.01	FRAIS VOTATIONS & ELECTIONS	849.10
10	351	EMOLUMENTS PIECES IDENTITES	122.50
14	315	ENTRETIEN MAT. & MACHINES, VEHICULES	1230.05
14	316	INCENDIE & SECOURS (LOYER)	66.95
14	318	INDEMNITES AUX SAPEURS POMPIERS	2838.05
14	318.03	FRAIS DE RECEPTIONS & EXPEDITIONS	746.30
16	351.1	DEDOMM. VERSES AU CANTON	81.40
21	312	EAU, ENERGIE	1105.50
21	313	ACHAT FOURNITURES & MARCHANDISES	2362.19
30	311.1	MATERIEL DE FETE, DECORATION, ART	5732.85
30	313	ACHAT FOURNITURES & MARCHANDISES	1211.65
30	318.5	FETE DU 1 ^{ER} AOUT	223.15
34	314	ENTRETIEN INSTALLATIONS SPORTIVES	254.20
54	365.1	ASSOC. LES ENFANTS DE LA FEUILLEE	3600.00
58	352	FRAIS EXPLOIT., CASS + IMAD BERNEX	137.30
58	367	CENTRE FORM. ARTI. A PO-BURKINA FASO	390.00
62	315	ENTRETIEN MACHINE, VEHICULES, MAT.	2933.85
65	366	SUBVENTIONS ABONNEMENTS TPG	3900.00
71.1	314	ENTRETIEN EGOUTS, GRILLES	3285.30
71.2	312	EAU, ENERGIE FONTAINE PUBLIQUE	7.00
71.2	314	ENTRETIEN FONTAINE PUBLIQUE	329.50
72	313	ACHATS FOURNITURES & MARCHANDISES	76.80
72	318.1	TRAITEMENT DECHETS CHENEVIERS	9536.51
90	346	COMP. FINANC. COMMUNES FRANCAISES	3399.44
90	351	FRAIS PERCEPTION IMPOTS	5592.06
95	314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR TIERS	5179.85
95	318.02	ETUDE PROJET CONSTRUCTIONS	390.00
95	319	FRAIS DIVERS	441.70
TOTAL CHF			121894.70

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par la fortune nette.

4.- Présentation du compte de fonctionnement, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015.

M. le président nous informe que les documents liés au compte de fonctionnement, au compte de variation de la fortune et au bilan de l'exercice 2015 ont été présentés lors de la commission des finances du 11 avril dernier. Il informe le Conseil municipal que le secrétariat de la mairie et l'exécutif se tiennent à la disposition de chacun pour toute information, explication qui pourrait être désirée, en soulignant que tous les documents sont à leur disposition pour consultation. Il précise que l'approbation des comptes 2015 sera votée lors du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 2 mai prochain.

5.- Décision relative aux différentes variantes du projet des anciens locaux de la poste et de la voirie.

M. le président passe la parole à son adjoint.

M. Gérard Fontaine espère que les membres du CM ont eu le temps d'étudier les différentes variantes qui ont été présentées lors du dernier CM et qu'une des variantes pourra être retenue aujourd'hui afin de pouvoir avancer dans le projet. Il rappelle que la question de M. Jaccard relative à la construction d'un local en sous-sol n'a pas encore été étudiée tout comme le coût des différentes variantes du projet en soulignant que ces points comme bien d'autres feront partie des prochaines étapes.

M. Jaccard prend la parole et souligne qu'il y avait également une autre réflexion liée à un système de chauffage commun qui pourrait résoudre un certain nombre de problèmes notamment celui qui concerne l'immeuble des Chavannes.

Il souligne qu'il faut être attentif à la polyvalence des futurs locaux en citant l'exemple suivant : dans 5 ans nous pourrions avoir besoin d'une classe supplémentaire et dans 7 ans, cette même classe ne serait plus nécessaire avec une stagnation de la population et le départ des enfants au Cycle. Il est en faveur du projet C, avec des locaux polyvalents et porte un regard extrêmement attentif sur des potentiels de développement, notamment en ce qui concerne un système de chauffage collectif.

Il termine en rappelant les CHF 500'000.-- qui ont été engagés il y a 15 ans dans le projet précédent. Un projet qui s'est finalement révélé être un mauvais choix et qui n'a pas été amorti.

C'est pour cette raison, qu'il est très important selon lui, de réfléchir à long terme pour les projets conséquents surtout au regard des sommes qui seront engagées dans un projet de cette ampleur.

M. Hafner est attentif aux sommes engagées et, si aucune solution ne permet de récupérer le bâtiment actuel en l'état, la variante C est selon lui la meilleure. Il rajoute qu'il faut optimiser un maximum la surface tout en respectant les normes. Il est important selon lui, d'avoir des espaces modulables et polyvalents. Il trouve intéressant l'idée d'avoir deux appartements conséquents qui permettront des rentrées de loyers élevés pour la commune.

M. Jordane Fontaine, Mme Céline Fontaine et M. Lory Genoud privilégient également la variante C.

M. Grept aurait été favorable au projet C', avec des appartements les plus grands possibles qui pourraient être loués au meilleur prix. M. le président l'informe que la densité de 0.91 est bien trop élevée et qu'il faut sauvegarder le patrimoine de la commune en évitant d'aller trop haut et de construire trop gros. M. Grept s'accommodera du projet C mais trouve cela dommage.

Mme Barthassat rejoint les autres membres du comité sur le projet C.

M. Dunand trouve qu'il est difficile d'arrêter un choix sans avoir un ordre de prix, il favorise toutefois la variante C. Pour lui, le seul souci réside dans la salle qui est séparée en deux et préférerait une grande salle. Il rajoute que la surface de la cantine de 47m² qui est quasiment équivalente à celle actuellement est selon lui insuffisante. M. Gérard Fontaine lui précise que les aménagements intérieurs feront partie d'une étape ultérieure. M. Dunand souligne qu'il est important d'étudier un projet de chauffage collectif. Finalement, il fait allusion aux logements de l'école qui pourraient être utilisés comme classes supplémentaires. M. le président l'informe que le bureau d'architectes CollinFontaine vient d'être mandaté à ce sujet concernant l'appartement de M. Fleury, afin de savoir si cet appartement pourrait être aux normes pour être transformé en salle de classe.

Mme Dougoud est également favorable à la variante C et rejoint M. Jaccard sur le fait que ce projet doit être considéré dans un cadre de développement global, à savoir de nouvelles salles de classes, une augmentation du nombre d'enfants aux cuisines scolaires. En revanche, elle attache moins d'importance aux appartements et souhaiterait garder de la flexibilité pour créer éventuellement une nouvelle classe en cas de besoin. Elle termine en soulignant que l'aspect de la flexibilité des locaux est un point primordial.

M. le président informe les membres présents que deux appartements dans l'école peuvent déjà être transformés en salle de classe et que comme mentionné précédemment, celui qui est loué à M. Fleury, fait actuellement l'objet d'une étude de conformité.

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix, soit à l'unanimité des membres présents,
d'accepter le projet C.

6.- Approbation du règlement du Conseil municipal.

Sur proposition de M. le Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix, soit à l'unanimité des membres présents,
d'approuver le règlement du Conseil municipal.

7.- Approbation relatif à l'émolument administratif dû pour une autorisation du domaine public communal.

M. le président informe les membres du Conseil municipal que le point 7 est reporté à la séance du Conseil municipal du 2 mai.

8.- Communications de l'exécutif.

Tournoi de Football des élus genevois

Mme Anne Jaggi informe les membres du Conseil municipal de l'organisation du 11ème tournoi de Football des élus genevois qui aura lieu le 11 juin 2016 à Cartigny. Elle sollicite sans succès les membres du Conseil municipal.

Cagnotte du Conseil municipal

Mme Anne Jaggi propose à chaque conseiller de reverser CHF 1'000.-- sur les CHF 1'300.-- qu'ils toucheront comme jetons de présence en 2016 pour alimenter une cagnotte qui servira à financer le voyage de fin de législature. Les jetons de présence qui ont été perçus en 2015 ne feront pas partie de cette cagnotte. Mme Anne Jaggi nous informe que les personnes qui ne pourront pas participer au voyage seront remboursées. Les coordonnées bancaires seront communiquées ultérieurement.

Projet Réception / Accueil mairie

M. Gérard Fontaine présente aux membres du conseil un projet d'accueil vitré avec comptoir pour la réception de la mairie pour un coût d'environ CHF 40'000.--. M. le président rajoute qu'il s'agit

d'une idée qui avait fait l'objet d'un débat précédent lors de l'ancienne législature. L'ensemble des membres présents sont d'accord d'aller de l'avant avec ce projet.

Don d'une sculpture de M. Albert Rouiller

M. Gérard Fontaine informe les membres du Conseil municipal que l'épouse du défunt M. Albert Rouiller propose d'offrir à la commune une sculpture baptisée le « Gardien des rêves ». Un petit comité a été créé, à savoir les amis proches du sculpteur, il s'agit de M. Jo Fontaine, M. Antoine Fontaine, M. Martin Staub ainsi que lui-même pour trouver un endroit adéquat pour y déposer cette sculpture. Il rajoute que la commune prendra bien évidemment le transport à sa charge.

Commission de l'environnement

M. Anne Jaggi demande à la commission de l'environnement si un membre pourrait assister au comité de pilotage pour le classement du site naturel transfrontalier de la Feuillée le 27 avril à 16h30 à la mairie de Saint-Julien. M. Alexandre Dunand répond favorablement à cette invitation.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par le président à 20h15.